



Mesdames et Messieurs,

Notre collectivité est en charge de la collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières. Dans ce cadre, le service est composé de 9 agents techniques et de 2 agents administratifs. Ces femmes et ces hommes ont en charge :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte pour 6000 foyers ;
- La collecte des sacs jaunes
- La collecte des colonnes de tri (40 points d'apport volontaire aujourd'hui sur le territoire)
- La gestion de la déchèterie
- Le ramassage des encombrants à la demande
- Le service de prévention des déchets
- La collecte des entreprises/artisans/commerçants
- La gestion administrative des services

En 2023, 2555 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, 293 tonnes d'encombrants, 196 tonnes d'emballages. Ce service, indispensable pour notre collectivité, ne peut être financé que par la redevance des déchets ménagers et assimilés.

Pour traiter l'ensemble de ces déchets, la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières est membre du SYTTOM 19. Les ordures ménagères sont incinérées à l'usine d'incinération de Rosiers d'Égletons, et les emballages sont expédiés à l'usine de tri de Saint-Jean-la-Gineste (département du Lot). Pour chaque tonne de déchets incinérés, ce syndicat doit s'acquitter de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Le montant de cette taxe est fixé par l'État et elle est en constante augmentation depuis plusieurs années. En raison de cette augmentation, le SYTTOM 19 a appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 une augmentation de plus de 15% sur le tarif de l'incinération, ce qui représentera une hausse de 60 000€ sur la facture de la collectivité. Par ailleurs, nous subissons également les effets de l'inflation avec une hausse des tarifs de nos sous-traitants de 38% et une hausse du coût des transports de 25%.

Au regard de ces différentes augmentations, la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières se voit dans l'obligation d'augmenter le tarif de la redevance de 11% pour l'année 2024, afin de garder un équilibre budgétaire et une qualité de service.

Ainsi à titre d'exemple, pour 2 collectes hebdomadaires, la redevance passe de 316€ pour une famille de 4 personnes en 2023 à 351€ en 2024. Pour 1 collecte hebdomadaire, la redevance passe de 208€ pour une famille de 4 personnes en 2023 à 231€ en 2024.

Dans les prochains mois, nous allons implanter de nouveaux points d'apport volontaire pour favoriser le tri. Afin de promouvoir le compostage, nous allons également déployer des sites de compostage partagés dans les communes. Nous souhaitons ainsi permettre à chacun de développer encore ses gestes citoyens et de diminuer ainsi le poids et le volume de ses ordures ménagères. Il est important de rappeler que le tri des emballages permet de contenir le coût de l'incinération.

Nous comptons sur votre compréhension à propos de cette décision et sur votre implication pour préserver notre service public et notre environnement.

Le Président,  
Charles FERRÉ

Le Vice-Président en charge des déchets,  
Jean-Pierre VALADOUR

